Les fiches de matricule militaire

Les archives militaires constituent la source la plus sûre pour reconstituer le parcours d'un soldat pendant la Première Guerre Mondiale. Parmi ces archives, la fiche de matricule militaire est un document essentiel.

La fiche de matricule militaire concerne tous les soldats recrutés depuis le milieu des années 1860 et retrace toutes les informations utiles sur les conscrits. Elle permet de savoir si un jeune homme a effectué son service militaire ou s'il a été exempté.

La fiche de matricule constitue donc le point de départ des recherches pour reconstituer le parcours militaire d'un ancêtre pendant la Grande Guerre. Elle permet de savoir s'il a été mobilisé et les grandes lignes de ce qu'il a vécu pendant sa mobilisation (les régiments dans lesquels il a été affecté, s'il a été blessé ou fait prisonnier, etc.).

On y retrouve également l'état civil exact du militaire, son signalement, ses affectations, ses domiciles successifs, etc. La fiche de matricule donne ainsi toutes les clés pour connaître, et comprendre, le parcours militaire d'un ancêtre.

Où les trouver?

Les **fiches de matricule militaires** sont conservées par les services d'Archives Départementales, en série R. De nombreux départements ont numérisé et mis en ligne les fiches de matricules militaires couvrant la période de la Première Guerre Mondiale.

Comment retrouver la fiche de matricule militaire d'un ancêtre

La recherche de la fiche de matricule militaire d'un ancêtre se déroule en trois étapes :

- 1. déterminer sa classe et son bureau de recrutement ;
- 2. consulter des tables alphabétiques pour retrouver son numéro de matricule ;
- 3. retrouver la fiche correspondant à son numéro de matricule dans le registre des matricules militaires.

Etape 1 : déterminer la classe et le bureau de recrutement

La **classe** correspond à l'année où le jeune homme a été recruté par l'armée. Il s'agit en général de l'année où il a fêté ses 20 ans, soit :

classe = année de naissance + 20 ans

Le **bureau de recrutement** dépend du domicile officiel du jeune homme au moment de ses 20 ans. Il peut donc s'agir du lieu où il vivait effectivement, ou du domicile de ses parents, s'il y était toujours rattaché.

Il peut exister un ou plusieurs bureaux de recrutement par département. Si l'on ne sait pas à quel bureau était rattaché le domicile de notre ancêtre, il faudra donc parcourir les tables alphabétiques des différents bureaux.

Remarque : certains bureaux ont une emprise qui dépasse leur propre département. Un soldat du nord de la Meuse aura par exemple pu être recruté par le bureau de Charleville-Mézières, dans le département des Ardennes.

Etape 2 : consulter les tables alphabétiques

Une fois que l'on a déterminé la classe de recrutement de notre ancêtre et le bureau où il a été recruté, on pourra consulter les tables alphabétiques du recrutement, qui permettront de retrouver son **numéro de matricule**.

Remarque : Les tables alphabétiques sont parfois composées de plusieurs listes successives et certains noms ont pu être rajoutés à la fin. Il est donc préférable de consulter l'intégralité du répertoire.

Etape 3 : consulter les registres de matricules militaires

On pourra ainsi se reporter aux **registres de matricules militaires** contenant les fiches, rangées par numéro de matricule croissant.

Quelques pistes en cas de difficulté à retrouver la fiche de matricule d'un ancêtre :

- A la suite d'une réorganisation des bureaux de recrutement, certaines fiches de matricules peuvent avoir été transférées à un autre bureau.
- Si un soldat a été exempté, il peut ne pas apparaître dans les registres de matricule militaire (ou bien apparaître sans numéro de matricule dans les répertoires).

Guerre. — Registre matricule, — 247-147-98,

Exemple de fiche de matricule militaire

- La partie état civil donne la date et le lieu de naissance, la profession et le domicile du soldat, ainsi que les noms de ses parents et leur domicile.
- 2 La partie **signalement** permet de découvrir sa description physique, sa taille et de connaître son degré d'instruction.
- 3 La partie décision du conseil de révision donne le type d'affectation du conscrit : s'il a dû faire son service militaire, ou s'il a été exempté.
- 4 La partie détail des services et mutations donne des informations sur les affectations du soldat : ses régiments successifs avec les dates d'affectation, ses changements de grade, etc.
- 5 Dans la colonne de droite, on retrouve :
 - les régiments dans lesquels le soldat a été affecté ;
 - les localités successives habitées par le soldat ;
 - les dates auxquelles le soldat a changé de type d'affectation et la date à laquelle il a été libéré de toute obligation militaire.